



Terrain dans lotissement vendu sans raccordement à l'électricité.

Par **Fabien G**, le **09/12/2008** à **13:04**

Bonjour,

Tout est dans le titre.

Nous avons acheté fin octobre un terrain situé dans un lotissement. Celui-ci a été réalisé par une société d'économie mixte qui regroupe les communes du canton.

Il y a deux semaines un voisin a demandé un raccordement pour un compteur de chantier. L'agent EDF n'a pu réaliser ce raccordement car le lotissement n'est pas alimenté pour le moment.

Après plusieurs appel à l'ERDF dont je dépend on m'a confirmé que mon lot n'était pas raccordé. Nous avons bien la niche etc.. mais pas visiblement la dernière étape.

Mon lotisseur affirme que cela vient d'un retard de la commune qui devait réaliser des travaux sur le transformateur situé dans le lotissement.

Je ne sais pas qui croire, dans tout les cas je trouve anormal d'acheter un lot soit disant viabilisé et devoir attendre pour démarrer les travaux faute de courant électrique. J'ai déjà repousser un rdv avec le technicien de l'erdf et je retarde de fait le début des travaux.

J'ai déjà acheté le compteur de chantier, louer un groupe constituerait un surcoût non négligeable.

Quels sont mes recours possible en la matière ?

D'avance merci.